

Monsieur le président propose de prendre en compte les sollicitations de ces propriétaires et demande au Conseil de délibérer.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, considérant que la mise en recouvrement des participations dues éventuellement par les parcelles concernés pourra être régularisée si besoin lors de l'émission du rôle des 32.07€, décide, à l'unanimité de suspendre les titres qui concernent les parcelles en indivision à usage d'accès ou de chemin, et autorise M. le Président à signer tout document concernant cette affaire.

### **12) Questions diverses**

Pas de questions diverses


### **13) Devis ORANGE « Dissimulation du réseau »**

Monsieur le Président indique que la société ORANGE a présenté un devis d'un montant de 4 614.30€ TTC concernant la dissimulation du réseau, il demande au Conseil de se prononcer sur ce devis.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de valider ce devis, et autorise M. le Président à signer tout document concernant cette affaire.

De tout ce qui a été dressé ci-dessus, procès verbal sur 4 pages avec 0 mot rayé nul.

La séance est levée à 17h45.

Le Président,  
Marcel FABRE  
  
ASSOCIATION FONCIERE  
DES PROPRIETAIRES  
DE SERIGNAN  
URBAINE AUTORISEE